



Office d'habitation  
de l'Outaouais

# Connexion

Journal des locataires de l'Office d'habitation de l'Outaouais

Volume 22 No 1 - Avril 2019

## L'Office publie un cahier souvenir pour ses 50 ans

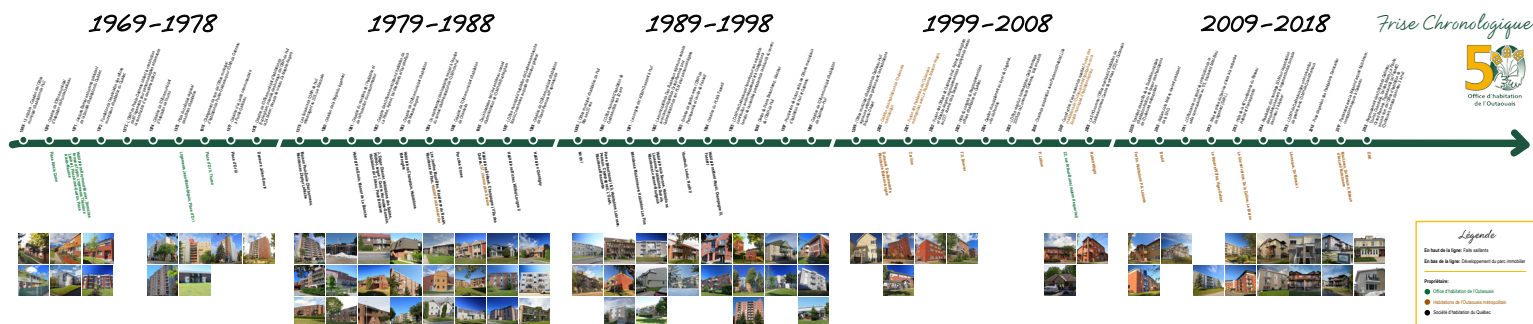
Pour lancer les festivités de son 50<sup>e</sup> anniversaire, l'Office d'habitation de l'Outaouais a publié un cahier souvenir, intitulé « Plus qu'un logement... depuis 50 ans ! ». La publication est disponible sur le site Web : [ohoutaouais.ca](http://ohoutaouais.ca).

En réalisant ce cahier souvenir, l'Office ne prétend pas donner un portrait complet de ses 50 dernières années. Cette publication se veut plutôt un clin d'œil sur son passé. Les informations sont essentiellement basées sur les procès-verbaux des conseils d'administration de différents offices d'habitation. Ils ont été bonifiés grâce aux témoignages et anecdotes de locataires et personnes qui ont marqué l'histoire de l'Office.

Une frise chronologique est brochée à l'intérieur du cahier souvenir. Des faits saillants sont indiqués en haut, tandis que la partie en bas est destinée aux projets immobiliers réalisés depuis 50 ans. Chaque ensemble immobilier est représenté par une photo.



L'Office aimerait remercier plusieurs centaines de personnes qui se sont impliquées dans le développement de logement social et abordable depuis 50 ans. Que ce soit en siégeant au conseil d'administration, à différents comités, en travaillant directement comme employé de l'Office ou en collaboration à titre de partenaire, leur dévouement a amené l'Office là où il est aujourd'hui.



La frise chronologique

## Formulaire de demande de réparation en ligne

### Nouveauté!

Vous pouvez maintenant faire une demande de réparation en ligne, directement sur notre site Web, via la section Formulaires de demande.

C'est simple et rapide.

Le formulaire de demande de réparation doit être utilisé seulement pour des problèmes liés à l'entretien régulier de votre appartement ou immeuble. S'il s'agit d'une réparation urgente, communiquez avec l'Office d'habitation de l'Outaouais au 819 568-0033, poste 555.

En dehors des heures d'ouverture, composez le 3.

## La fête foraine

Venez célébrer avec nous le 50<sup>ième</sup> de l'Office d'habitation de l'Outaouais à la **fête foraine pour les locataires** !

Quand : **13 juillet 2019**

Où : **Parc Laflèche, secteur Gatineau**



**Jeux, Kiosques, structures gonflables, BBQ**

Plus de détails à venir



## De ville en ville en Outaouais

Afin de bien accueillir ses nouveaux locataires depuis le regroupement de plusieurs offices d'habitation et dans le but de célébrer ensemble ses 50 ans, l'Office effectuera une tournée de ses immeubles en périphérie de Gatineau pour y réaliser différentes activités.



Voici le calendrier de la tournée :

Chénéville - le 2 mai  
Val-des-Bois - le 7 mai  
La Pêche - le 8 mai  
Lac-des-Loups - le 8 mai  
Papineauville - le 14 mai  
Fassett - le 14 mai  
Grand-Remous - le 15 mai  
Val-des-Monts - le 28 mai  
Thurso - le 1<sup>er</sup> juin

Nous allons vous tenir au courant des détails dans les prochaines semaines. Les locataires concernés pourraient voir des avis affichés aux entrées de leur immeuble et recevoir des appels automatisés.

## Le concours « Du talent à l'Office »

**Vous avez un talent? Vous chantez, vous dansez, vous jouez de la guitare ou vous impressionnez vos amis avec vos tours de magie?**



Dans le cadre des célébrations des 50 ans de l'OH de l'Outaouais, nous organisons un concours de talent inspiré de l'émission « Du talent à revendre ».

Le concours est ouvert aux locataires de tous âges.



Les auditions devant jury se dérouleront en octobre.

La finale devant public aura lieu en novembre.

**Grand prix : Valeur de 500 \$**  
**Deuxième prix : Valeur de 300 \$**  
**Troisième prix : Valeur de 150 \$**



Vous avez jusqu'au **14 juin 2019** pour nous soumettre votre **audition vidéo d'un maximum de 3 minutes**.

Débutez votre vidéo en vous présentant (prénom, nom et adresse) et faites-la parvenir par courriel à l'attention de Karina Osiecka à l'adresse courriel : [osiecka.k@ohoutaouais.ca](mailto:osiecka.k@ohoutaouais.ca).

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'un coup de main avec la réalisation ou l'envoi de l'audition vidéo, contactez Karina Osiecka par courriel ou au 819-568-0033, poste 558.

## Visibilité auprès du grand public

Grâce à de nombreux partenariats, nous avons réussi à faire mieux connaître l'Office auprès de la population. En effet, à partir du mois d'avril, vous allez pouvoir entendre des capsules d'information sur les ondes de 104,7 Outaouais, une station radio de Cogeco Média.

De plus, vous allez pouvoir remarquer des affiches en arrière de certains autobus de la STO et de Transcollines. Finalement, de nombreuses affiches ont été distribuées à des endroits stratégiques tels que les hôtels de ville, les centres communautaires, les arénas et les piscines.



**Un logement  
selon vos besoins  
depuis 50 ans**

**ohoutaouais.ca**  
819 568-0033



# Surmonter l'encombrement

**Au moment de se voir expulser de son appartement encombré et insalubre, Jean-Charles Hubert, un locataire de l'Office d'habitation de l'Outaouais, a accepté l'aide du service communautaire et d'un bénévole. Presque un an plus tard, il livre un témoignage touchant.**

Tout a commencé au décès de sa conjointe, le 25 décembre 2010, un événement qui a fait chavirer la vie de M. Hubert. « Quand elle est partie, je me suis retrouvé avec une dépression au bout de deux ans. À partir de ce moment, je voulais continuer de vivre, mais mon subconscient travaillait contre moi », a-t-il avoué.

Dans cet état, Jean-Charles Hubert n'était pas trop porté sur les ménages, d'autant plus que c'était sa conjointe qui le faisait principalement. La situation s'est aggravée après le déménagement dans un nouvel appartement en 2016.

« Je me suis laissé aller et j'étais vraiment encombré. Les planchers étaient sales, il n'y avait rien dans les armoires, tout était dans les boîtes pendant deux ans et demi. Je n'avais pas la force physique ni mentale pour les défaire », a témoigné le locataire.

Cette situation a engendré plusieurs chutes. Ayant des problèmes de santé physique, M. Hubert avait besoin de se déplacer à l'aide d'un déambulateur dans l'appartement et d'un quadrimoteur à l'extérieur.



« Pour me déplacer dans le logement, je me suis fait des chemins pour circuler avec une canne et je faisais des chutes. Je me suis blessé gravement et retrouvé à l'hôpital à plusieurs reprises à cause de l'encombrement. J'ai commencé à recevoir de la visite et les gens se sont rendu compte de mon problème », a indiqué Jean-Charles Hubert.

## Un bénévole en or

En 2018, il a été encombré au point de recevoir un avis d'expulsion. Une représentante de la Ville ainsi qu'une représentante et une intervenante de l'Office sont venues le rencontrer pour trouver une solution. L'intervenante a pris les choses en main en proposant un bénévole qui a donné un grand coup de main à M. Hubert.

« J'ai remonté la côte parce que j'ai eu de l'aide de la part de l'intervenante et du bénévole. Ils m'ont suivi jusqu'à ce que tout aille bien », a-t-il souligné. « À partir du moment où ce bénévole est entré dans ma vie, jour après jour, cela allait de mieux en mieux. Il ne me lâchait pas et m'a dit qu'il n'y avait pas de raison de vivre comme cela et qu'on allait s'en sortir », a-t-il ajouté.

Comme le dit M. Hubert, le bénévole a donné son 300%. Il l'a aidé à déballer des boîtes, une à une, pour ensuite tout laver et désinfecter avant de le placer dans les armoires. De plus, il a peinturé tout l'appartement. Tous ces efforts mis en place ont donné le goût au locataire de garder l'appartement propre et le décorer. D'ailleurs, le bénévole continue de venir régulièrement pour aider M. Hubert à faire le ménage et cuisiner.

Ce dernier encourage les locataires encombrés à aller chercher de l'aide. « C'est un sacrifice d'accepter qu'on est dans cette situation et de décider de laisser quelqu'un rentrer dans notre vie et nous aider. Toutefois, ce n'est pas faisable de s'en sortir tout seul. Cela prend de l'aide pour avoir une solution finale et constructive à l'encombrement », a conclu Jean-Charles Hubert.

## Projet Vert chez moi

Le printemps est à nos portes et il est temps de préparer notre saison de jardinage!

Vous désirez en connaître plus sur notre projet de **jardins communautaires**? Vous souhaitez jardiner en groupe, entre amis ou en famille près de votre immeuble?

Contactez Karine Bernard, intervenante communautaire, au 819 568-0033 poste 522.



## Donner au suivant à travers le tricot

Gisèle Beaulne, une locataire et bénévole du 165, boulevard Mont-Bleu tricote depuis plusieurs années à ses frais pour donner au suivant. « J'ai toujours tricoté pour mes enfants. Maintenant, ils sont grands et ne portent pas trop de tricot alors mon bénévolat, c'est comme ça que je le fais », a-t-elle indiqué.

Il y a 4 ans, Mme Beaulne a débuté un club de tricot dans la salle communautaire de son ensemble immobilier. Pendant qu'elle donnait les cours de tricot à d'autres personnes, elle produisait des vêtements pour les offrir par la suite. Le club a existé pendant 2 ans, mais Mme Beaulne n'a jamais arrêté de tricoter.

Elle achète la laine et fait des ensembles de bébé ainsi que les foulards et tuques pour des jeunes jusqu'à environ 12 ans. Elle remet ensuite son travail gratuitement à l'Office, Espoir Rosalie, Maison d'Accueil Mutchmore et la Maison de la Famille de Gatineau.



L'Office d'habitation de l'Outaouais et son conseil d'administration remercient madame Beaulne pour sa générosité.

## Garderies familiales

**Vous désirez ouvrir une garderie familiale à votre domicile ?**



Voici ce qu'il faut faire :

- Faire la demande par écrit à l'Office d'habitation de l'Outaouais;
- Obtenir un permis d'opérer une garderie en milieu familial livré par un centre de la petite enfance (CPE);
- S'assurer d'avoir en main les assurances responsabilités, feu, vol et vandalisme;
- Quand vous avez rassemblé tous vos documents, apportez-les à l'OH de l'Outaouais. Par la suite, une entente entre l'OH de l'Outaouais et vous pourra être signée.

Pour être admissible, le locataire doit se conformer aux exigences suivantes :

- L'OH de l'Outaouais accepte une garderie pour 60 logements;
- Le locataire doit habiter une maisonnette avec cour extérieure, avoir de jeunes enfants et avoir un bon dossier à l'OH de l'Outaouais;
- L'aménagement des lieux devra être fait aux frais du locataire, après approbation de l'OH de l'Outaouais.

Pour tout renseignement, contactez Karine Bernard, intervenante communautaire au 819-568-0033, poste 522.



# La reconduction de votre bail : les documents requis

À l'arrivée de la période de reconduction massive des baux, l'Office d'habitation de l'Outaouais profite de l'occasion pour rappeler quelques obligations particulières d'un locataire de logement à loyer modique.

En effet, l'article 18 du *Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique* (RLRQ, chapitre S-3, r.3) prévoit ce qui suit :

« Aux fins de la conclusion du bail ou de sa reconduction, le locataire doit fournir au locateur **le nom des personnes qui habitent avec lui et les preuves requises pour la détermination du loyer**. Ces renseignements doivent être fournis dans un délai d'un mois de la demande du locateur.

En tout temps, le locataire est tenu d'informer le locateur lorsqu'il y a ajout d'occupant, et ce, dans un délai d'un mois de l'arrivée du nouvel occupant.

S'il y a ajout d'occupant entre la date de réception des renseignements visés au premier alinéa et la date de la conclusion du bail ou de sa reconduction, selon le cas, ces nouveaux occupants sont considérés pour la détermination du loyer prévu à l'article 5. »

Ainsi, les documents suivants sont requis afin de reconduire un bail de logement à loyer modique :

## 1. La demande de renseignements pour la détermination du loyer dûment complétée et signée

## 2. L'avis de cotisation pour l'année d'imposition 2018 émis par Revenu Québec pour chaque membre du ménage âgé de plus de 18 ans

### Avis de cotisation Année d'imposition 2017

Merci d'avoir produit votre déclaration de revenus. Par ce geste, vous contribuez au développement économique, social et culturel du Québec.

Vous trouverez le détail des calculs ainsi que les renseignements relatifs à votre avis de cotisation aux pages suivantes.

Conservez précieusement cet avis. Il contient des renseignements qui vous permettront de vous identifier si vous avez à communiquer avec nous ou si vous souhaitez vous inscrire à Mon dossier.

**2 Revenu total (ligne 199) : 35 000,00 \$**

#### IMPORTANT

Il est possible qu'en raison de délais de recensement, vos paiements effectués depuis le 11 mai 2018 ne soient pas pris en compte sur cet avis de cotisation. Si le montant du ou des paiements que vous avez faits depuis est inférieur à la somme due, veuillez payer uniquement la différence. Si ce montant est supérieur, vous recevrez un remboursement.

Lorsque nous encaissons vos paiements, nous réversons le montant des intérêts, c'est-à-dire, si il y a lieu, Notez que vous devez payer des intérêts sur toute somme impayée après le 30 août 2018.

**3 Jean-Paul Lamontagne, selon l'analyse de votre dossier...**

Vous avez versé 275,00 \$ à titre de cotisations syndicales (relève 1, case F). Si ces cotisations ne vous ont pas été remboursées, vous pourriez demander un crédit à la ligne 397 de votre déclaration. Pour de plus amples renseignements, consultez le site [www.revenu.qc.ca](http://www.revenu.qc.ca).

Vous bénéficiez d'une baisse d'impôt. Votre montant d'impôt a été établi conformément à la mise à jour du Plan économique du 21 novembre 2017.

Détail des calculs		
Ligne	Montant déclaré	Montant établi
101 Revenus d'emploi	25 000,00	25 000,00
142 Pension alimentaire reçue (montant imposable)	10 000,00	10 000,00
<b>199 Revenu total</b>	<b>35 000,00</b>	<b>35 000,00</b>
201 Déduction pour travailleur	0,00	1 140,00
<b>276 Revenu net</b>	<b>35 000,00</b>	<b>33 860,00</b>
<b>299 Revenu imposable</b>	<b>35 000,00</b>	<b>33 860,00</b>
350 Montant personnel de base	14 890,00	14 890,00
361 Montant accordé en raison de l'âge ou pour personne vivant seule ou pour revenus de retraite	0,00	3 112,31
377 Montant des lignes 359 à 376	14 890,00	18 002,31
377.1 Montant de la ligne 377 multiplié par 15 %	2 233,50	2 700,35
<b>399 Crédits d'impôt non remboursables</b>	<b>2 233,50</b>	<b>2 700,35</b>
401 Impôt sur le revenu imposable	5 079,00	5 079,00
406 Crédits d'impôt non remboursables	2 233,50	2 700,35
<b>432 Impôt</b>	<b>3 016,50</b>	<b>2 378,65</b>
<b>450 Impôt et cotisations</b>	<b>3 016,50</b>	<b>2 378,65</b>
451 Impôt du Québec retenu à la source	600,00	600,00
<b>479 Solde à payer</b>	<b>2 416,50</b>	<b>1 778,65</b>
Pénalités	142,20	\$
Intérêts sur le solde	29,77	\$
<b>Somme due établie pour cet avis de cotisation</b>	<b>1 950,71</b>	<b>\$</b>

## 3. La preuve de tout revenu ne figurant pas à l'avis de cotisation (ex. pension alimentaire pour enfants)

## 4. La preuve de fréquentation à temps plein d'un établissement scolaire par un enfant majeur

Vous pouvez apporter les documents à nos bureaux ou les envoyer par courriel, à [cousineau.s@ohoutaouais.ca](mailto:cousineau.s@ohoutaouais.ca), par télécopieur, au 819 568-7356 ou par la poste.

Pour toute question supplémentaire à ce sujet, veuillez communiquer avec le service de la location au : 819 568-0033, poste 600.

# Consignes d'évacuation d'urgence



**Ces enseignes seront bientôt affichées dans vos immeubles**

Dans les prochains mois, l'OH de l'Outaouais installera ces nouvelles affiches qui vous indiquent les consignes d'évacuation d'urgence.

Nous vous invitons à prendre connaissance du lieu d'affichage de ces enseignes afin de faciliter vos réactions en cas d'évacuation d'urgence.

L'enseigne du **point de rassemblement** de votre ensemble immobilier a déjà été installé. Nous vous invitons à le localiser pour vous éviter de le chercher en cas d'évacuation.

Merci de votre collaboration.



**ENSEMBLE POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS !**

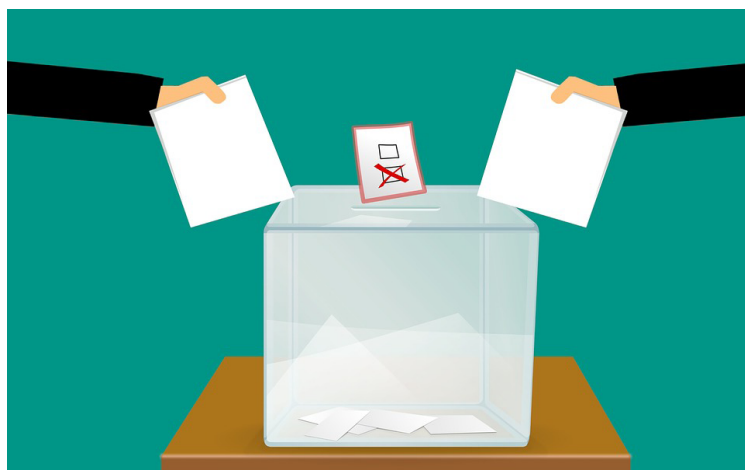
## Rappel: Élections de locataires

Pour combler les postes de représentants des locataires au **conseil d'administration** et au **comité de sélection** de l'Office d'habitation de l'Outaouais

**LES ÉLECTIONS SE DÉROULERONT  
LE 13 MAI 2019 À 13H00  
AU 26, RUE CLAIRE**

Pour les secteurs où l'association de locataires est inexistante, le candidat devra faire endosser sa candidature par dix (10) autres locataires de HLM de son secteur, en utilisant le formulaire disponible sur demande.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Mylène Berger au 819 568-0033, poste 520.



## Reconnaissance des bénévoles



Raymond Bélair, bénévole de l'année

C'est le 14 décembre dernier que l'Office d'habitation de l'Outaouais recevait ses bénévoles lors de l'activité annuelle de Reconnaissance des bénévoles afin de les remercier pour tout le travail accompli au cours de la dernière année.

Merci à tout le monde! Votre travail est une aide inestimable.

Le titre de bénévole de l'année 2018 a été remis à monsieur Raymond Bélair, en raison de sa disponibilité et de son souci d'aider les autres, et ce toujours avec le sourire et bonne humeur.

Félicitations M. Bélair !

## Réduction de loyer

Vous habitez dans un logement subventionné?

Savez-vous que vous pouvez demander une réduction de loyer si vous ou un membre de votre ménage subissez une diminution de revenu en cours de bail?

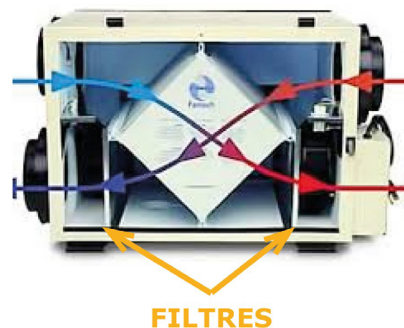
Pour ce faire, contactez le service de la location au 819 568-0033, poste 600, qui vous expliquera la procédure à suivre et les documents à fournir.

Pour être applicable, cette réduction doit être supérieure à 10 \$. Tous les papiers nécessaires à la réduction de loyer devront être remis avant le 25<sup>ième</sup> jour du mois précédent.

## Échangeurs d'air

Pour le bon entretien de votre échangeur d'air, il est important de le nettoyer au moins deux fois par année.

Pour le faire, il suffit de sortir les deux filtres, bien les nettoyer avec de l'eau, les sécher et les remettre.



# Un nouveau projet



## *Ensemble pour apprendre autrement*

**Pour qui ?** Pour tous ceux qui veulent se rencontrer, cuisiner et apprendre en groupe.

**Quand ?** Les mardis et les jeudis de **12 h 30 à 15 h 30**, du **19 février 2019** au **30 mai 2019**

**Où ?** Au 70, rue Moreau, Gatineau (QC) J8T 3Y7

***Transport gratuit !!!***

***Cuisiner et partager. Lire pour apprendre et se rencontrer.***



**\* SERVICE DE HALTE - GARDERIE SUR PLACE \***

**Pour s'inscrire et pour plus d'informations:**

Tél. : 819 568-0033,  
poste **548**

(Places limitées).

## Maison communautaire Daniel-Johnson



Ce qui se passe à la MCDJ ce printemps

AVRIL en bref...

- Ma vie, mon projet, ma réussite
- Dîner communautaire - samedi 13 avril
- Souper de reconnaissance pour nos citoyens impliqués
- Journée de la Terre
- Potager à partager

MAI en bref...

- Semaine de la santé mentale
- Déjeuner communautaire - samedi 11 mai
- Semaine de la famille
- Inscriptions pour le Projet Retour en Classe 2019

JUIN en bref ...

- Fin de nos activités régulières
- Inscriptions pour l'animation de quartier - 6-12 ans
- Inscriptions pour la Coopérative Jeunesse de Travail - 13-17 ans
- Assemblée Générale Annuelle - mercredi 26 juin

Surveillez nos calendriers des activités afin de connaître les journées d'inscriptions et des activités.

La MCDJ est votre maison de quartier !

Impliquez-vous.

## Les Enfants de l'Espoir de Hull



Le centre d'aide aux familles « Les Enfants de l'Espoir de Hull » offre une panoplie d'activités pour les enfants de 0 à 12 ans et pour les familles de l'île de Hull. Vous trouverez, une équipe accueillante, des ateliers originaux et toujours quelqu'un pour vous accompagner et vous soutenir.

HEURES D'OUVERTURE :

LUN-VEN 8 h 30-16 h 30

20 rue Mance, Gatineau (Québec) J8X 4B8

Téléphone : 819 778-5259 (sonnette # 1801)

Site Web : [www.enfantsdelespoirhull.org](http://www.enfantsdelespoirhull.org)

Courriel : [info@enfantsdelespoirhull.org](mailto:info@enfantsdelespoirhull.org)

Facebook : /EnfantsEspoirHull

Pour les enfants

18 mois – 5 ans

Programme - J'apprends, je joue, je grandis!

Pour les plus petits - Permet à l'enfant de se préparer à un milieu de garde et de favoriser son développement global. Pour les plus grands - Permet à l'enfant de se préparer à intégrer l'école et de favoriser son développement global.

6-12 ans

Activités parascolaires

Permet aux enfants d'être accompagnés dans leurs travaux scolaires et de participer à des activités physiques, sociales, culinaires, artistiques et éducatives.

Samedi en activités

Permet aux enfants de participer à des activités sportives et d'aller à la piscine avec le projet À l'eau la gang.

Pour les parents

Les ateliers permettent aux parents de socialiser, de développer de nouvelles compétences et de passer du bon temps.

• NOUVEAU – Projet Jardin à l'assiette  
Venez participer au projet de jardin communautaire. Vous aurez l'occasion d'apprendre sur le jardinage, récolter vos fruits et légumes tout en rencontrant d'autres parents et résidents du secteur Hull !

- Ateliers Parents-enfants 0-5 ans
- Cours de français et d'anglais
- Cours d'art ou de couture
- Cours sur l'estime de soi
- Cours d'habilités parentales (Y'APP)
- Dépannage alimentaire
- Cuisines collectives / économiques

Une halte-garderie est toujours disponible lors des activités pour les parents – Inscription obligatoire.

## Maison d'accueil Mutchmore

Depuis plusieurs années, le propriétaire du dépanneur Delisle, M. Mario Lauzon, apporte un support à nos fêtes de Noël, fête de quartier, fête d'Halloween en breuvages, croustilles, bonbons, etc.

M. Lauzon est un homme de cœur avec une générosité sans borne. Toujours aussi souriant et accueillant, en voyant une résidante du quartier Mutchmore entrer dans son dépanneur avec une lettre de commandite à la main, sans compter, il l'approuve tout de suite en demandant « Pour combien de personnes vous avez besoin? ». Un gros MERCI pour tout Mario!!!

De nouvelles activités au programme en avril et des ateliers qui ont débuté en janvier dernier:

- confection de bijoux,
- initiation à l'aquarelle
- cuisine collective.



Allez visiter notre site Web : [www.maisondaccueilmutchmore.ca](http://www.maisondaccueilmutchmore.ca).

## Le Marché mobile de Gatineau reprend la route



Le Marché mobile de Gatineau est un marché alimentaire sur roues qui offre des produits frais et santé à des prix abordables près de chez-vous.

Il reprendra la route au début du mois de mai, avec l'arrivée de la chaleur!

Surveillez sa page Facebook et son site Web afin de connaître l'horaire des arrêts du camion qui sera diffusé prochainement: [www.marchemobilegatineau.ca](http://www.marchemobilegatineau.ca).

## L'installation de climatiseur

Pour la période estivale, l'Office permet l'installation de climatiseurs dans les logements. Toutefois, les locataires doivent obtenir **une autorisation écrite** ainsi qu'**un mode d'installation** auprès du service de la location.

Le climatiseur doit :

- Être installé seulement du 15 avril au 31 octobre.
- Être approuvé ACNOR (c.s.a.) et avoir une capacité de refroidissement de 10 000 BTU maximum, un ampérage de 10 ampères maximum et un voltage de 115 volts.
- Être portatif et muni d'un bassin de rétention d'eau de condensation. Assurez-vous que votre climatiseur ne coule pas chez votre voisin.
- Être installé aux frais des locataires, de façon non permanente, sans endommager la fenêtre et le cadrage existant, sinon les réparations vous seront facturées. Veuillez boucher l'ouverture libre par un plexiglas. Aucun carton, contreplaqué ou plastique flexible (polythène) ne seront tolérés.
- Être branché directement dans une prise existante, sans avoir recours à une rallonge électrique. De façon générale, le circuit du logement permet l'installation d'un climatiseur. Advenant que le circuit utilisé alimente d'autres appareils et qu'il ne supporte pas la surcharge

occasionnée par le climatiseur (le disjoncteur ferme couramment le circuit), le locataire devra relocaliser son climatiseur.

Prenez note qu'il est strictement interdit d'installer un climatiseur dans la fenêtre d'une porte.

L'Office peut inspecter tout appareil et vérifier que son installation est conforme. Nous pouvons également vérifier si des climatiseurs ont été installés sans autorisation et ainsi, ajouter les frais au loyer.

Pour de plus amples informations, contactez le service à la location au 819 568-0033, poste 600.



## Pataugeuses

Le beau temps est arrivé et vos enfants ont le goût de se rafraîchir dans une piscine? Sachez que l'Office autorise seulement les pataugeuses de douze (12) pouces et moins de profondeur.

Lors de la baignade, le moyen de prévention le plus efficace et le plus important est que les adultes surveillent attentivement les enfants en tout temps.

De plus, la piscine doit être vidée après chaque utilisation.



**Passez un bel été !**

## Résumé des services

### SÉLECTION

Poste 523

### LOCATION

Poste 600

### PERCEPTION

Poste 570

### STATIONNEMENT

Poste 521

### RÉPARATION

Poste 555

reparation@ohoutaouais.ca

### EXTERMINATION

Poste 542

extermination@ohoutaouais.ca

### SERVICE COMMUNAUTAIRE

Poste 599

demandesociale@ohoutaouais.ca

## Attention! Les bureaux seront fermés:

19 Avril 2019 - Vendredi Saint  
22 Avril 2019 - Lundi de Pâques  
20 Mai 2019 - Fête des Patriotes  
24 juin 2019 - St-Jean Baptiste  
1 juillet 2019 - Fête du Canada  
5 août 2019 - Congé civique  
2 septembre 2019 - Fête du travail

## HEURES D'OUVERTURE DES BUREAUX:

Lundi au vendredi  
9h-12h et 13h-16h

## HORAIRE D'ÉTÉ du 21 juin au 30 août

Les bureaux seront fermés les vendredis  
après-midi, à partir de midi.



Office d'habitation  
de l'Outaouais

227, chemin de la Savane  
Gatineau (Québec) J8T 1R5

**819 568-0033**

[www.ohoutaouais.ca](http://www.ohoutaouais.ca)



OHOutaouais

Ce journal est distribué aux locataires de  
l'Office d'habitation de l'Outaouais.

Il est publié 3 fois par année et est  
disponible en téléchargement sur  
[www.ohoutaouais.ca](http://www.ohoutaouais.ca).

Merci à toutes les personnes et  
organismes qui ont collaboré à ce numéro.

Dépot légal  
Bibliothèque nationale  
ISSN 1491-1825